

remontent à 1880, alors que sa dette s'élevait à \$44,000. Le gouvernement en est venu à la conclusion que le hâvre étant devenu le refuge de bâtiments qui contribuent nullement au commerce de cette ville, elle ne devrait pas supporter les frais d'entretien et de paiement pour sa construction. Il est établi que sur le montant qu'on a cité d'abord au moins \$20,000, représentant une partie de la dette, ont été dépensées pour l'amélioration et les réparations du hâvre; il aurait été, ce me semble, plus court de dire qu'il s'agit de relever la ville de sa dette entière en autant qu'il est question de la construction de ce hâvre de refuge. Dans tous les cas c'est une question d'équité. Nous savons tous que Cobourg s'attendait à retirer plus de revenus de ce hâvre, et bien que ce serait manquer de sagesse que de venir au secours de municipalités, je ne suis pas disposé à discuter les moyens à prendre pour venir, dans le cas actuel, au secours de cette ville.

M. BAIN (Wentworth) : Je concours avec le gouvernement dans le projet de faire disparaître ce que l'honorable ministre des finances appelle des vestiges de barbarie, au moins en autant que Cobourg s'y trouve intéressée. Je rappellerai à l'honorable député le fait que dans mon comté, le gouvernement après avoir subi mille et mille difficultés au sujet d'un chemin de péage, et cela pendant plusieurs années, ne s'est fait aucun scrupule de l'offrir en vente et en a transporté les privilèges, il y a trois ans, à un particulier. Comme des discussions ont été soulevées au sujet de la validité de l'acte de transport de ce chemin, je suggérerais au gouvernement d'abolir ces traces de barbarie dans le comté et de concéder ensuite ses droits à la ville de Dundas avec l'entente que la plus grande partie des droits de péage devraient être abolis, afin de donner au public des chemins libres et ainsi mettre fin à toutes difficultés.

M. BEAUSOLEIL : Je ne vois pas pourquoi Montréal ne serait pas traité avec autant de libéralité que Cobourg. Il y a un vrai réseau de chemins de péage sur toute l'île de Montréal. L'ancien gouvernement du Canada a payé aux commissaires \$200,000 pour la construction de ces chemins et pour les maintenir en bon état de réparation; des débetures furent en outre émises par ces commissaires, débetures qui sont actuellement en la possession du gouvernement. Ces chemins ont été plus tard transportés à la province de Québec comme un actif. A l'heure actuelle le gouvernement a en mains \$20,000 de débetures sur lequel montant est à déduire 6 pour 100 d'intérêt qui sont pris à même les subventions de la province de Québec. Montréal a, ce me semble, le droit d'être traité avec la même libéralité que Cobourg.

Le comité se lève et fait rapport au sujet de la résolution.

M. FOSTER : Je demande la permission de présenter un bill (n° 153) à l'effet de relever la ville de Cobourg du paiement de certaines sommes d'argent.

La motion est acceptée; le bill est lu une première et deuxième fois, mis à l'étude par la chambre en comité; le comité se lève et rapporte progrès; le bill est lu une troisième fois et adopté.

AFFAIRES DE ROUTINE.—DROITS SUR LA FARINE.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce projet de loi est le dernier que nous soumettons à la considération de la chambre. A la suite d'une entrevue avec l'honorable M. Abbott du sénat, je propose que M. l'Orateur quitte son siège jusqu'à 5.30 cet après-midi, heure à laquelle il reprendra son siège afin de permettre à la chambre de mettre à l'étude tout bill amendé ou autres affaires qui pourront nous être transmise du sénat.

M. MULOCK : J'aimerais d'abord à faire part à la chambre de quelques remarques, si la permission m'en est accordée.

M. MULOCK.

Sir JOHN A. MACDONALD : Continuez.

M. MULOCK : Je désirerais attirer l'attention des honorables députés sur un ou deux sujets sur lesquels je ne m'étendrai pas longuement, tout en espérant qu'on acceptera mes paroles sans tenir aucun compte de la position respective que nous occupons dans cette chambre. Et d'abord au sujet des farines. L'honorable ministre des finances a eu la visite de plusieurs députations à ce sujet au cours de l'année dernière, et les manufacturiers se sont efforcés de démontrer à l'honorable député que cette industrie est actuellement en état de souffrance. Au reste je n'ai rien à apprendre à un homme de connaissances aussi étendues que l'est l'honorable ministre des finances au sujet de la situation qu'occupe actuellement l'importante industrie des farines. Elle a subi une dépression constante depuis plusieurs années, attribuée suivant les manufacturiers, car je ne voudrais pas exprimer mon opinion personnelle, aux droits imposés sur la matière première et qui excèdent ceux sur le produit manufacturé. Les membres de ces députations ont dû représenter à l'honorable député que pendant qu'on leur charge 67½ cents sur la matière première suffisante pour fabriquer un baril de farine, les droits sur le même baril de farine importé n'est que de 50 cents. Les personnes engagées dans cette industrie voient une injustice dans cet état de chose, et ils ont dû s'exprimer dans ce sens à l'honorable député.

Au cours de la session qui touche à sa fin, une circulaire a été préparée et distribuée aux membres de cette chambre, à l'effet de dénoncer cette injustice et de démontrer que dans une période de quelques années et jusqu'au 31 décembre dernier, il s'est importé une grande quantité de farine qui n'aurait pas fait son apparition sur nos marchés si nos arrangements fiscaux n'avaient pas été ce qu'ils sont aujourd'hui. Le gouvernement prétend que sa politique de protection est à l'avantage de toutes les manufactures de ce pays. Alors je ne m'explique pas pourquoi cette protection ne s'étend pas depuis huit ans sur l'industrie des farines. D'année en année des représentations ont été faites à ce sujet et le temps est venu pour le gouvernement de déclarer s'il entend venir au secours de cette branche de commerce. Des députations viennent à Ottawa; les chambres de commerce passent des résolutions qu'ils transmettent à qui de droit; le gouvernement déclare aux manufacturiers qu'ils ont toute sa sympathie et que des mesures vont être prises pour faire disparaître les causes de leurs griefs, et que résulte-t-il de tout cela? Le temps s'écoule, la session touche à sa fin et on n'arrive à aucune conclusion, et c'est ainsi depuis huit ans. C'est le temps ou jamais de résoudre le problème. Le gouvernement actuel est l'auteur de la politique fiscale qui nous régit et elle doit rendre à tous justice égale. Tel n'est pas pourtant le cas, s'il faut en juger par les plaintes formulées par les manufacturiers de farine. On pourrait dire la même chose pour le commerce de lard. D'après les derniers rapports de la navigation et du commerce il appert que durant le dernier exercice fiscal il s'est importé en Canada 20,000,000 lbs. de lard et il est curieux de constater les résultats singuliers de l'opération du tarif, qui se répètent annuellement depuis 1878. Les droits varient suivant les quartiers dépêchés de l'animal. Le *mess porc* en baril paie un droit spécifique de un centin par livre; si le porc arrive salé en boîte les droits sont de 2 centins la livre. Je crois qu'on explique cette différence en disant que le *mess porc* est employé par les hommes de chantiers et qu'il faut le considérer comme une matière première, vu qu'il est nécessaire pour l'exploitation de l'industrie du bois. Mais quel est l'effet d'un semblable tarif vis-à-vis des cultivateurs. Il s'en suit nécessairement une dépression dans le commerce local de lard lorsqu'on constate une importation du produit étranger de 20,000,000 livres par année. Les cultivateurs souffrent de cet état de chose lorsqu'en réalité ils devraient retirer des bénéfices